



**KOBDOMBO,**

**13 MAI 2025**

### **ADDITIF 002/C.KOBDOMBO/CIPM/2025**

#### **Objet : DAO 003BIS/AONO / C.KOBDOMBO/CIPM/2025**

Les soumissionnaires de l'appel d'offres suscité sont informés que faisant suite à la lettre

**00210/L/ARMP/CRRMPC/CCR/CCRA/CSEpi/CSP/PLN.amf/2025**, les modifications ci-après seront portées aux dites procédures il s'agit entre autres:

<b>CRITERES ELIMINATOIRES</b>	
<b>AU LIEU DE</b>	<b>LIRE</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- absence à l'ouverture du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis</li> <li>- non production au delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis excepté la caution</li> <li>- fausses déclarations manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiés</li> <li>- dossier ayant obtenu à l'issu de l'analyse technique moins de 70 des critères essentiels</li> <li>- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années</li> <li>- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière</li> <li>- absence d'un élément de l'offre financière</li> <li>- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée</li> <li>- absence de l'attestation et rapport de visite des lieux accompagnés des photos en couleurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- absence à l'ouverture du cautionnement de soumission à l'ouverture des plis</li> <li>- non production au delà du délai de 48h après l'ouverture des plis, d'une pièce du dossier administratif jugée non conforme ou absente lors de l'ouverture des plis excepté la caution</li> <li>- fausses déclarations manœuvres frauduleuses ou des pièces falsifiés</li> <li>- dossier ayant obtenu à l'issu de l'analyse technique moins de 70 des critères essentiels</li> <li>- absence de la déclaration sur l'honneur de non abandon des chantiers au cours des trois dernières années</li> <li>- absence d'un prix unitaire quantifié dans l'offre financière</li> <li>- absence d'un élément de l'offre financière</li> <li>- absence de la déclaration d'engagement au respect des clauses environnementales et sociales datée et signée</li> <li>- absence de l'attestation et rapport de visite des lieux accompagnés des photos en couleurs</li> <li>- l'absence de prospectus, catalogue, dessin ou fiche</li> </ul>

	<p>technique produit par le fabriquant</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- le non respect de l'une des spécifications techniques majeures indiquées dans les spécifications techniques des fournitures du présent DAO</li> <li>- l'absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par le fabricant ou absence de l'agrément ou de l'autorisation du fournisseur délivré par un distributeur agréé par le fabricant accompagné de l'agrément dudit distributeur.</li> </ul>
--	--

- les stipulations relatives à la formalité de timbrage des cautions de la phase exécution et à la transmission des récépissés de consignation délivrés par la Caisse des dépôts et consignations (CDEC) en accompagnement de celles-ci sera appliqué conformément aux prescriptions des **points I et II de la Lettre-circulaire**

**n°00019/LC/MINMAP du 05 juin 2024** relative aux modalités de constitution, de consignation, de conservation, de restitution et de déconsignation des cautionnements sur les marchés publics ;

- La marque SINOTRUK HOHNAN N7B ou son équivalent sera exigé ;
- Les critères essentiels de l'avis seront appliqués dans la présente procédure ;
- La liste des banques et compagnies d'assurances habilitées à émettre des cautions dans le cadre des marchés sera appliquée dans cette procédure.

**Le reste sans changement.**

**LE MAIRE**



*Sa Majesté  
ZE BIWOLE Causin  
PLET - TQG  
Ingénieur Agronome - PV  
Chercheur en Sciences de l'Ingenieur*